

Décision 2023/23

Résiliation amiable de la convention d'occupation du domaine public au profit de l'entreprise PRINTYCOLORS

Par délibération n°2017/117 du 26 octobre 2017, le bâtiment dénommé « Pôle d'entreprise CA2C », RD 643 rue Victor Watremez -ZA le bout des dix-neuf, à Beauvois-en-Cambrésis, a été intégré au domaine public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CA2C continue d'accueillir les entreprises en création ou en voie de développement, porteuses de projets économiques ayant pour objectif principal, la création d'emplois.




Un régime d'occupation domaniale, a été établi à l'égard des entreprises souhaitant y exercer leurs activités.

L'entreprise PRINTYCOLORS, 812034791, représentée par son Président Monsieur Eddy SPICA, qui occupe, depuis janvier 2018, divers locaux au sein du pôle d'entreprise CA2C a émis le souhait, par courrier en date du 03 novembre 2023, de quitter les lieux au 09/01/2024.

*Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, notamment sur la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :*

DÉCIDE

De convenir d'une résiliation amiable de la convention d'occupation, des bureaux AT2, LT1, LT2, LT3 et B02 du bâtiment « Pôle d'entreprises CA2C » de Beauvois-en-Cambrésis, au 09 janvier 2024.

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 13/11/2023 Publication le 13/11/2023 Vu, Le Président – Serge SIMEON</p> 	<p>Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 13/11/2023 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2023_23
Objet :	DEC2023_23 portant résiliation amiable de la convention d'occupation du domaine public au profit de l'entreprise PRINTYCLORS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-200030633-20231113-DEC2023_23-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20231113-DEC2023_23-AU-1-1_0.xml	text/xml	946 o
Document principal (Autre document) Nom original : DEC2023.23.pdf Nom métier : 99_AU-059-200030633-20231113-DEC2023_23-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	469 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 novembre 2023 à 12h09min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 novembre 2023 à 12h09min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 novembre 2023 à 12h09min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 novembre 2023 à 12h09min50s	Reçu par le MI le 2023-11-13